

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
ET FINANCIÈRES

DIVISION DU PERSONNEL

77) DÉCRET N° 12/64 du 20/09/82
/STR-SG/DAF/DP.

portant promotion au titre de l'année 1981 des
Fonctionnaires des Cadres de la Catégorie A -
Hiérarchie I du Personnel Diplomatique et
Consulaire.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979;

ISAS: Vu la Loi 15/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de l'article 47

de la Constitution du 8 Juillet 1979;

Vu la Loi 15/62 du 3 Février 1962 portant Statut Général des Fonctionnaires des Cadres de la République Populaire du Congo;

Vu l'Arrêté N° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo;

Vu le Décret N° 61/145/FP du 27 Juin 1961 portant Statut Commun des Cadres du Personnel Diplomatique et Consulaire de la République Populaire du Congo;

Vu le Décret N° 62/137/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la Loi 15/62 du 3 Février 1962 portant Statut Général des Fonctionnaires des Cadres de la République Populaire du Congo;

Vu le Décret N° 62/138/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et la révocation des fonctionnaires;

Vu le Décret N° 62/130/FP du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des Fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo;

Vu le Décret N° 65/170/FP du 25 Juin 1965 réglementant l'avancement des Fonctionnaires de la République Populaire du Congo;

Vu le Décret N° 74/479 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du Décret N° 62/136/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires de la République Populaire du Congo;

Vu le Décret N° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

Vu le Décret N° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;

Vu le Rectificatif N° 81/016 du 16 Janvier 1981 au Décret N° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;

Vu le Décret N° 81/017 du 26 Janvier 1981 relatif aux intérim des Membres du Gouvernement;

Vu le Décret N° 12/649 du 20 SEPTEMBRE 1982 portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1981 des Fonctionnaires de la Catégorie A - Hiérarchie I du Personnel Diplomatique et Consulaire de la République Populaire du Congo,

Vu le décret N° 80/630 du 26 Janvier 1980 portant déblocage des avancements des Agents de l'Etat,

R E T E .-

.../...

Article 1er. - Sont promus au titre de l'année 1981, les Fonctionnaires des Cadres de la Catégorie A - Hiérarchie I du Personnel Diplomatique et Consulaire dont les noms suivent :

1° - SECRETAIRES DES AFFAIRES ETRANGERES :

AU 5EME ECHELON :

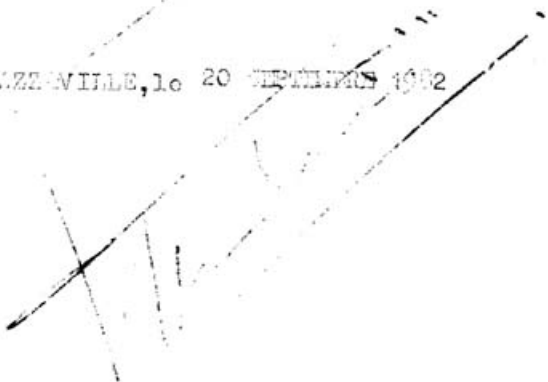
M. IGKONGA-LA-IGNONA Camille, P/C du 12.06.1982 Mini.Aff.Etr.B/VIII
M. NGAGA-MUNGA Alphonse, P/C du 12.06.1982 en stage en URSS.-

Article 2. - Le présent Décret qui prendra effet, tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté, pour compter des dates citées ci-dessus, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

BRUSSEVILLE, le 20 SEPTEMBRE 1982

Par le Premier Ministre
Chef du Gouvernement,
Ministre des Affaires Etrangères


Pierre N Z E.


Colonel Louis SYLVAIN - GCM.

Le Ministre des Finances

Le Ministre du Travail et de la Prévoyance
Sociale


ITIHI OSETOUMBA LEBONDZOU.


Bernard GIBRO - LEBSTONA.

AMPLIATIONS :

PR..... 2
PM..... 2
CAB/MAE..... 2
SGAE..... 2
MINIFINANCES..... 2
DGTFP/DFP..... 9
DB..... 6
DCF..... 4
SGCM/BC..... 4
DIVISION PERSONNEL..... 4
INTERESSES..... 2
JORPC..... 2.